

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

Date d'envoi de la convocation : 17/09/09

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 50
Nombre de votants : 56

Exprimés : Pour : 55 – Contre : 0
Abstention : 1

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 9 OCT. 2009

DE CHERBOURG

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille neuf, le vendredi 25 Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, GANCEL Daniel, AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, BRISSET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, THIEBOT François, DESCHAMPS Philippe, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LAJOIE Gilbert, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur DESCHAMPS Philippe, Monsieur LAMOTTE Jean-François à Monsieur LECESNE Patrice, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur COTTEBRUNE René, Monsieur LAMOTTE Jean à Monsieur LAMOTTE Noël, Madame LE COUTOUR Carole à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, FAUCHON Patrick, ROUSSEAU François, LESEIGNEUR Jacques, LE BIEZ Franck, HAYE Laurent, MARBACH Michel.

N° 2009 – 062

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Service vie scolaire, restauration et hygiène des locaux et Ecole de musique

Exposé

Au service vie scolaire, restauration et hygiène des locaux, suite au licenciement pour inaptitude physique d'un agent et aux départs en retraite de plusieurs agents, au transfert des classes de La Boiserie vers l'école élémentaire de la Forgette (LES PIEUX), une réorganisation des équipes a été effectuée sur les sites concernés. Aussi, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- d'augmenter le temps de travail de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour passer de :
 - o 24h15/35h à 25h20/35h,
 - o 9h25/35h à 10h10/35h,

- la fermeture de :
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 4h40/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 8h/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 9h45/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 11h/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 13h/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 16h20/35h
 - o 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 16h40/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 17h20/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 19h05/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 30h35/35h
- la création de :
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 6h25/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 7h05/35h
 - o 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 7h50/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 8h45/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 9h25/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 11h25/35h
 - o 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 14h25/35h
 - o 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 14h45/35h

De plus, par courrier arrivé en date du 17 août 2009, un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe à temps non complet 27h/35h sollicite une diminution de son temps de travail pour le porter à 26h/35h.

A l'école de musique, la commission musique réunie en juin dernier a émis un avis favorable à la modification du temps de travail de deux postes d'assistants d'enseignement artistique, à temps non complet. Aussi, compte tenu des dispositions réglementaires, il est proposé de :

- fermer un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline « instruments traditionnels », à temps non complet, 2h30/20h,
- créer un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline « instruments traditionnels » à temps non complet, 4h30/20h,
- fermer un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline « intervention en milieu scolaire » à temps non complet, 7h00/20h,
- créer un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline « intervention en milieu scolaire », à temps non complet, 10h00/20h00,
- fermer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, discipline « intervention en milieu scolaire » à temps non complet 3h00/20h00,
- fermer un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline « intervention en milieu scolaire » à temps non complet 3h00/20h00.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : modifie le tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	24h15/35h	augmentation du temps de travail pour passer à 25h20/35h
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	9h25/35h	augmentation du temps de travail pour passer à 10h10/35h
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	4h40/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	8h/35h	fermeture
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	9h45/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	11h/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	13h/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	16h20/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	16h40/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	17h20/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	19h05/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	30h35/35h	fermeture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	6h25/35h	ouverture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	7h05/35h	ouverture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	7h50/35h	ouverture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	8h45/35h	ouverture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	9h25/35h	ouverture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	11h25/35h	ouverture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	14h25/35	ouverture
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	14h45/35h	ouverture
ATSEM 1ère classe	1	27h/35h	diminution du temps de travail pour passer à 26h/35h
Assistant d'enseignement artistique discipline « instruments traditionnels »	1	2h30/20h	fermeture
Assistant d'enseignement artistique discipline « instruments traditionnels »	1	4h30/20h	ouverture
Assistant d'enseignement artistique discipline « intervention en milieu scolaire »	1	7h/20h	fermeture

Assistant d'enseignement artistique discipline « intervention en milieu scolaire »	1	10h/20h	ouverture
Assistant spécialisé d'enseignement artistique discipline « intervention en milieu scolaire »	1	3h/20h	fermeture
Assistant d'enseignement artistique discipline « intervention en milieu scolaire »	1	3h/20h	fermeture

ARTICLE 2 : impute la dépense sur les crédits qui sont ouverts au budget principal 2009 – Chapitre 012 (charges de personnel).

ARTICLE 3 : arrête le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

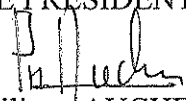
ARTICLE 4 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

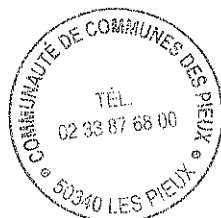
ARTICLE 5 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

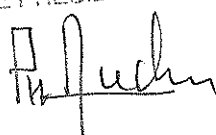
ARTICLE 6 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 3/10/09
et publication ou notification
du : 30/09/09



LE PRÉSIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRÉSIDENT

Philippe AUCHER

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
-------------------	------------	-----------------------	-------------------	--------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché Principal	A	1	0	0
Attaché territorial	A	5	5	0
Rédacteur chef	B	1	1	0
Rédacteur principal	B	1	1	0
Rédacteur territorial	B	8	7	1
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	7	4	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	16	16	3
TOTAL		42	37	4

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	1	0
Ingénieur territorial	A	2	2	0
Technicien supérieur Principal	B	3	2	0
Technicien supérieur	B	6	5	0
Contrôleur principal de travaux	B	1	0	0
Contrôleur territorial	B	3	2	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	6	6	0
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	11	10	3
Adjoint technique de 1ère classe	C	7	6	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	86	74	58
Agent de maîtrise Principal	C	3	3	0
Agent de maîtrise	C	10	9	0
TOTAL		139	120	62

FILIERE MEDICO-SOCIALE

ATSEM Principal de 2ème classe	C	3	3	2
ATSEM de 1ère classe	C	11	11	11
TOTAL		14	14	13

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des APS	A	1	1	0
ETAPS Hors classe	B	1	1	0
ETAPS 1ère classe	B	1	0	0
ETAPS 2ème classe	B	5	5	1
TOTAL		8	7	1

FILIERE CULTURELLE

ASEA	B	10	9	9
AEA	B	11	10	7
TOTAL		21	19	16

HORS FILIERE

Maître de Port	B	1	1	0
Maître de Port Adjoint	B	2	1	0
TOTAL		3	2	0

TOTAL GENERAL		227	199	96
----------------------	--	------------	------------	-----------